

# Le projet éolien de Montboissier

Des nouvelles des études en cours sur le projet

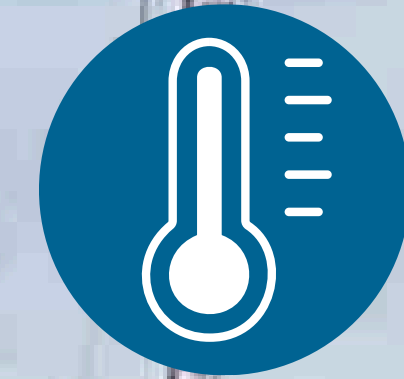
Vent maximum mesuré à 86km/h  
à 101m de hauteur



Les données émanant du mât de mesure

Températures :

Minimum de -5°C en janvier 2026  
Min. 5°C et max. 25°C en avril 2026

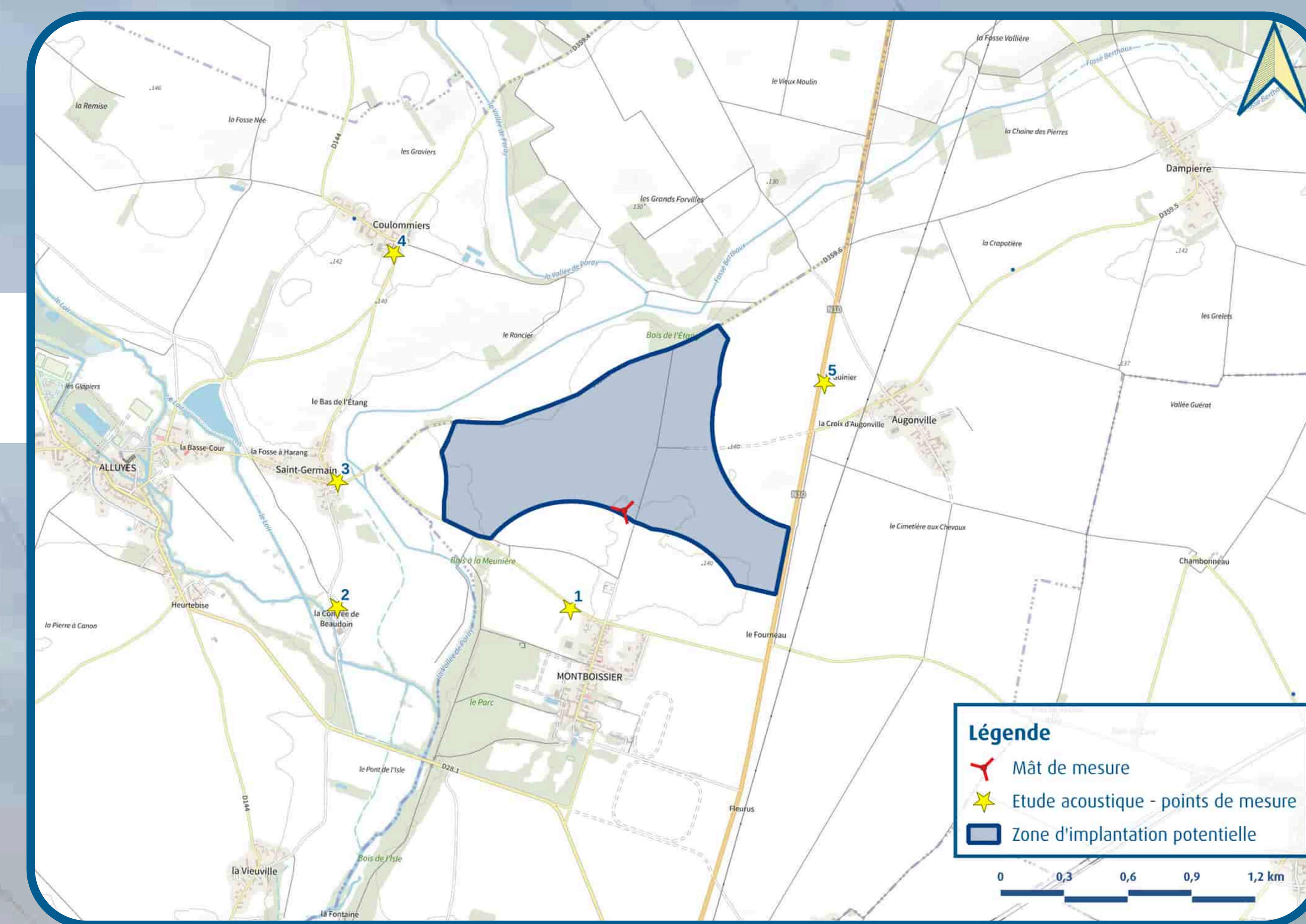


Vents majoritaires :

Vent du Sud en janvier 2026  
Vent de Nord-Est en avril 2026



L'étude acoustique



Méthode de mesure

Les niveaux sonores de l'environnement sans parc éolien ont été mesurés de jour et de nuit pour les deux directions de vent majoritaires du site : sud-ouest et nord est.

Une fois l'implantation décidée, une modélisation du bruit des futures éoliennes sera réalisée depuis ces points.

Si le niveau sonore est au dessus des seuils réglementaires, un plan de bridage des éoliennes sera prévu.

Premiers résultats

Certaines habitations ont eu des environnements sonores assez élevés lors des mesures. Par exemple le point 5 qui est à côté d'une départementale où le niveau mesuré atteint plus de 55 décibels le jour et plus de 40 décibels de nuit.

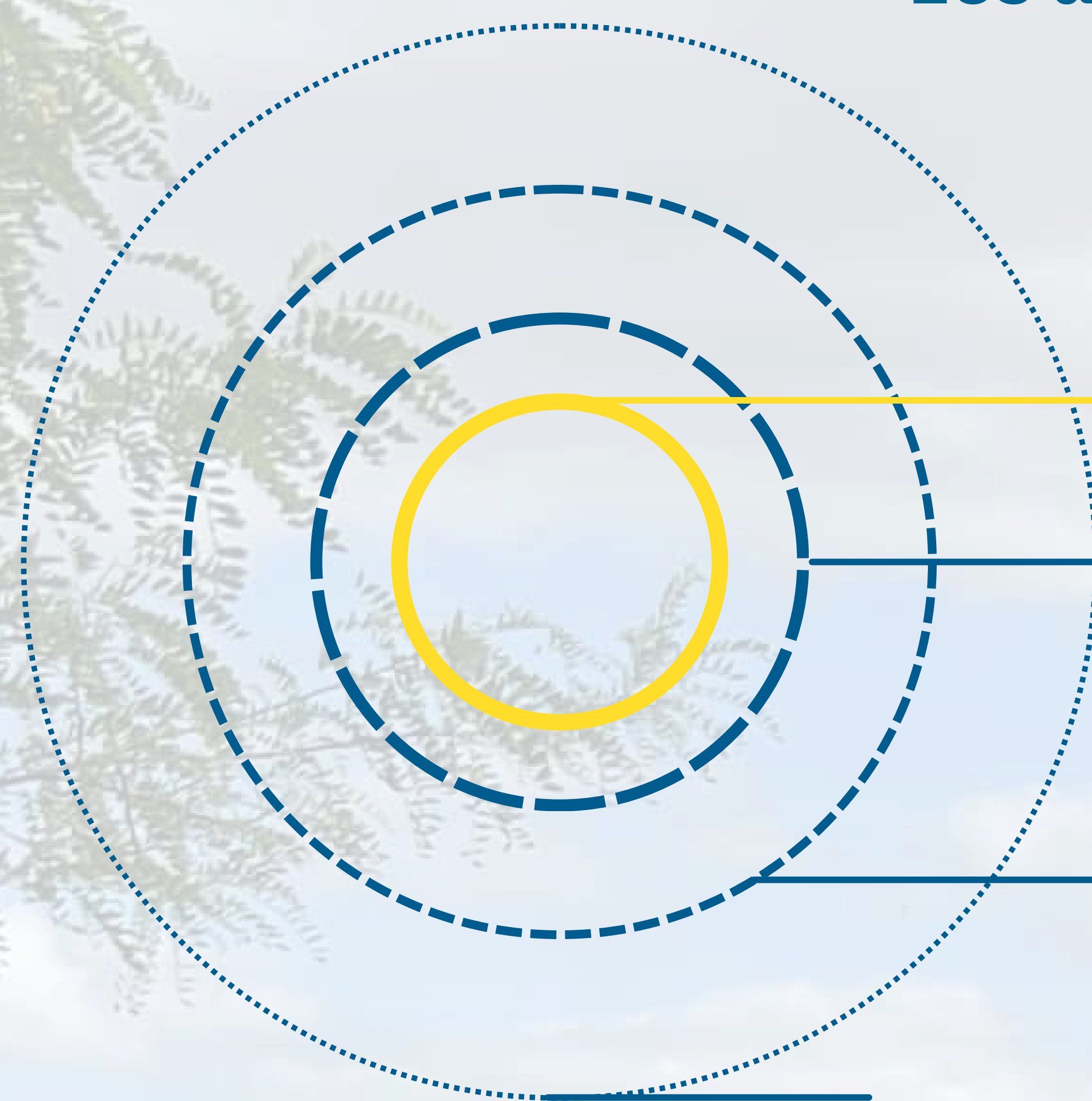
Au contraire certaines habitations ont des environnements plus calmes comme le point 3 ou 4 de nuit.

Généralement, et c'est ce qu'on retrouve dans les mesures, le niveau de bruit augmente avec la vitesse de vent (plus d'agitation de la végétation quand il y a plus de vent) jusqu'à obtenir un niveau stable.

# Le projet éolien de Montboissier

## Focus sur l'étude paysagère

### Les aires d'études



**La zone d'implantation potentielle (ZIP)** est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques et réglementaires.

**L'aire d'étude immédiate** inclut cette ZIP et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres. Y sont menées les études environnementales poussées et l'analyse acoustique.

**L'aire d'étude rapprochée** correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers, soit environ 6 à 10 km.

**L'aire d'étude éloignée** est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire, frontières biogéographiques, zone d'impact paysager potentiel et éléments humains ou patrimoniaux remarquables.

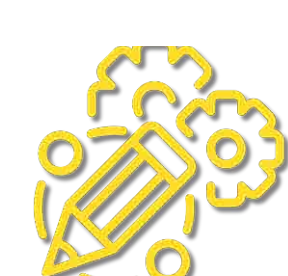
Source : Guide EIE Paysage

### Le bureau d'étude

L'agence DLVR, basée en région Centre-Val-de-Loire, est en charge de l'étude paysagère. Ils sont spécialisés depuis plus de 15 ans dans les études paysagères et études d'impact, notamment sur des projets éoliens.

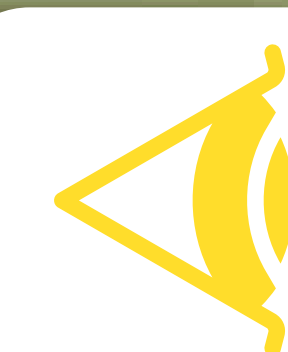
## Les étapes de l'étude paysagère

### Etat initial



- Etude des paysages autour de la zone
- Prise en compte du patrimoine
- Recensement des enjeux

12 mois

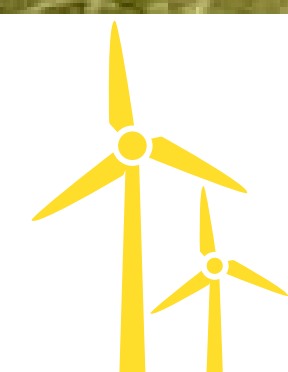


### Choix de points de vue

- Choix par le bureau d'étude de points de vue pour réaliser les photos qui serviront aux photomontages par la suite

1 mois

### Choix de l'implantation



- Choix de l'implantation des éoliennes prenant en compte les différents enjeux relevés par les études
- Analyse des variantes d'implantation

4 mois



### Photomontages

- Réalisation des photomontages une fois l'implantation connue

1 mois



### Rédaction du rapport

- Analyse des impacts paysagers
- Rédaction des préconisations de mesures ERC (éviter, réduire, compenser) à mettre en place avant ou après la construction du parc.

6 mois